

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du jeudi 10 décembre 2015

Présents : Christian VERGNES, Maire, Anne-Laure ALBAGNAC, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Dominique CAVAROC, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Stéphanie CROZES, Cédric ENJALBERT, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Hélène GERAUD, Suzanne GINISTY, Patricia LAUR, David MAZARS, Catherine MOISSET.

Absent(s/es) excusé(s/es) : Bernadette CHAMBRETTI (pouvoir à Michel COUFFIGNAL), Eric CARRARA (pouvoir à Franck ANDRIEU), ° Eric LAGARDE.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) **Communauté des communes fond de concours,**
- 2) **Intercommunalité désignation d'un délégué Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLEC),**
- 3) **Médiathèque : choix SPS et entreprises,**
- 4) **Décisions modificatives,**
- 5) **Indemnités du Trésorier,**
- 6) **Lancement enquête public en vue de déclasser divers terrains du domaine public et intégration de la voie du lotissement le Plantier,**
- 7) **Questions diverses.**

Les questions soumises à l'ordre du jour sont prises dans un autre ordre en raison de l'absence de David MAZARS qui assiste en ce moment même à une commission voirie à la communauté de communes et qui nous rejoindra dès qu'elle sera terminée.

1) **Intercommunalité : désignation d'un délégué à la CLEC (commission locale d'évaluation des charges).**

Il s'agit d'une commission qui va s'occuper essentiellement de fonder la dotation de solidarité mise en place à la communauté de communes Viaur Céor Lagast avec la dotation de retour de cette communauté vers les communes (transfert de produits – les charges).

Il convient de désigner un délégué par commune ; M. le Maire propose de désigner Marc ANDRIEU, Président de la commission des finances de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la proposition de M. le Maire.

2) **Médiathèque : choix SPS et entreprises**

Une consultation a été lancée pour la mission SPS de ce futur chantier : 3 entreprises ont répondu pour une catégorie d'opération niveau III, un total de travaux estimé à 140 000.00 euros et une durée prévisionnelle de travaux de 10 mois.

	SOCOTEC	BUREAU VERITAS	APAVE
Montant de la mission	2 580.00 euros HT	2 187.50 euros HT	2 185.00 euros HT

M. le Maire propose de retenir la proposition de Bureau Véritas qui a déjà effectué le contrôle initial sur ce bâtiment. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Résultat de la consultation des entreprises pour les travaux.

Voici le détail des offres :

Lots	Noms des entreprises	Montant des offres	Observations
Lot 1 Gros œuvre	ANDRIEU	58 576.54 €	Offre ANDRIEU retenue
	VIAROUGE	63 123.00 €	
	CB CONSTRUCTION	35 048.40 €	
Lot 2 Étanchéité	CROUZET	1 874.45 €	Offre CROUZET écartée car anormalement basse. Lot remis en consultation pour y ajouter réfection toiture bâtiment actuel.
	PRO COUVERTURE	3 137.52 €	
	SOPRIBAT	3 573.36 €	
	BARRIAC	4 739.49 €	
Lot 3 Menuiseries aluminium	BESOMBES	43 450.00 €	Candidature ZEBLUM éliminée car pas de mémoire; Offre BESOMBES retenue.
	ROUERGUE ALU	57 564.30 €	
	ZEBLOUN	63 421.00 €	
Lot 4 Plâtrerie et faux-plafond	LOUBIERE	10 313.51 €	Offre LOUBIERE retenue.
Lot 5 Carrelage	VEYRAC	4 357.90 €	Offre VEYRAC retenue.
	NG LES CHAPES D'OLT	4 671.45 €	
Lot 6 Peinture, sols colles	ARTINO	7 025.58 €	Candidature GASTON non retenue car pas de mémoire technique. Offre ARTINO retenue.
	BENECH	7 531.02 €	
	CAMPO	7 805.00 €	
	GASTON	10 047.95 €	
Lot 7 Electricité, chauffage, VMC	AGV FLOTTE	13 706.03 €	Offre AGV retenue.
	MARTI	16 179.83 €	

Le Conseil Municipal valide l'ensemble des propositions ci-dessus sauf celle de l'étanchéité pour laquelle une nouvelle consultation va être relancée en y incluant la réfection de la toiture de l'actuel bâtiment.

Dès que ce lot sera arrêté, les demandes de subventions seront déposées auprès des financeurs (DRAC : 30 à 35 % et Département : 20 %). Ce financement pourra être complété par un fonds de concours de la communauté de communes.

3) Décisions modificatives

M. C. VERGNES, Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
022	Dépenses imprévues		-10 000.00
60611	Eau et assainissement		-1 000.00
60621	Combustibles		-1 500.00
60622	Carburants		-2 500.00
61521	Entretien terrains		-3 000.00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT		92.52
6413	Personnel non titulaire		10 876.66
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		2 376.00
6453	Cotisations aux caisses de retraites		455.79
6455	Cotisations pour assurance du personnel		4 199.03
002	Résultat de fonctionnement reporté	38 275.73	
TOTAL :		38 275.73	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
202 - 609	Frais réalisations documents urbanisme		1 000.00
2041582 - 608	Autres groupements - Bâtiments et installation		-2 368.00
2158 - 627	Autres installation, matériel et outillage		1 368.00
TOTAL :		0.00	0.00

A cela s'ajoutent deux subventions exceptionnelles versées au Club du 3^{ème} Age (400 euros) pour l'organisation des 40 ans du club et à la Maison de Repos « les Tilleurs (300 euros) pour l'organisation d'une cérémonie de Noël pour le personnel de cette structure et des maisons de retraite Ste Marthe et Marie Immaculée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces modifications budgétaires.

4) Indemnité du trésorier

Cette question a été portée à tort à l'ordre du jour car le Conseil Municipal a déjà acté cette décision en septembre 2014.

5) Lancement enquête publique en vue de déclasser divers terrains du domaine public et intégration de la voie du lotissement le Plantier à Ceignac

M. le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une enquête publique pour régulariser diverses affaires, à savoir :

- à la demande de la famille MAZARS Crystel de Magrin, régularisation du balcon de la maison ayant appartenu à sa grand-mère, construit sur le domaine public avec un échange avec la Commune d'une bande de terrain longeant son garage,
- régularisation d'un terrain aujourd'hui dans le domaine public à Pinson et complètement encerclé dans la ferme CAVAROC en vue de sa rétrocession à M. et Mme CAVAROC,
- intégration de la voie desservant le lotissement le Plantier à Ceignac dans le domaine public communal, les réseaux et voirie définitive étant terminés et effectués dans les règles de l'art.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de diligenter une enquête publique en début d'année 2016.

6) Fonds de concours de la Communauté de Communes

David MAZARS qui vient d'assister à une commission voirie à la Communauté de Communes a fait un point et indique qu'il faudra verser 58 000 euros de fonds de concours pour équilibrer les comptes de la voirie avec la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette somme qui sera versée tout prochainement dans les caisses de la Communauté de Communes.

7) Questions diverses

→ Rallye du Rouergue 2016 : il convient de se positionner sur la participation ou non de la Commune à cet événement pour 2016. Cette instance demande une participation financière de 2 500 euros ; la commune de Ste Juliette s'est prononcée favorablement mais attend notre décision pour la valider auprès de l'organisation du Rallye.

M. le Maire indique d'une part que cette manifestation reste une des seules animations sur le village de Calmont et d'autre part, que notre décision si elle est positive sera une décision « solidaire » avec la commune voisine qui souhaite voir passer cette course sur son territoire.

Un vote à main levée constate 13 élus pour et 4 abstentions.

→ PPRT SOBEGAL : le Commissaire Enquêteur a rendu son avis dont M. le Maire donne lecture ; c'est un avis favorable avec les recommandations suivantes :
Recommandation 1 : examiner avec SOBEGAL les possibilités d'accélérer la mise en place du projet de plan de réduction des risques à la source pour diminuer la durée d'exposition aux risques des riverains,

Recommandation 2 : procéder à l'information par panneauage des usagers de toutes les voies routières concernées par le plan de zonage brut établi sans tenir compte des aménagements futurs chez SOBEGAL et sans attendre l'adoption du PPRT,

Recommandation 3 : demander à M. le Maire et aux autorités compétentes d'aider Mme MAZARS à trouver un logement,

Recommandation 4 : lors de la publication définitive du plan de zonage réglementaire du PPRT, bien faire apparaître les limites cadastrales des parcelles et leurs numéros.

Il doit être tenu à la disposition du public. M. le Préfet va prendre un arrêté pour clôturer la procédure.

Un exercice a eu lieu dernièrement suite aux derniers attentats : il a été demandé de déplacer les conteneurs d'ordures ménagères.

→ Locataire du 2^{ème} étage du presbytère de Magrin : il souhaite prendre congé le 15 mars prochain.

→ Gîte communal, problème de fissuration du crépis : une expertise est programmée le 18 décembre à 11 h.

→ DETR 2016 : la commission qui examinera les conditions d'éligibilité se réunira plus tard que d'habitude en raison de la période de réserve liée aux élections régionales.

Voir tout de même les dossiers que l'on pourra déposer (d'ici le 29/01).

M. le Maire propose de lancer une consultation de bureaux d'études pour continuer les aménagements de village (entrée Calmont, tranche 2 Ceignac).

→ Projet lotissement BOU/RIVIERE à Lacassagne : le géomètre BONNET retravaille sur le projet de découpage en tenant compte des contraintes d'infiltration des terrains.

On attend également une nouvelle esquisse pour le projet de lotissement sur le terrain CALMELS à Ceignac ; à ce sujet, M. le Maire indique qu'il a vu avec le Département le projet de carrefour pour marquer l'entrée du village de Ceignac (côté RD 601) ; ce dernier lui a demandé de saisir Aveyron Ingénierie (on pourra obtenir une subvention FAL sur ce dossier).

→ Evaluation du presbytère de Ceignac : on attend l'évaluation du service de Frances Domaines qui doit arriver en janvier ; l'évaluation de Mme FRAYSSE s'élève à 310 000 euros.

→ Aménagement du carrefour de Bel Soleil : le principe est acté, après visite sur place, de conserver un îlot central ; ERDF va être contacté pour le déplacement du poteau électrique (on attend un croquis de M LACAZE pour la saisine d'ERDF).

→ Travaux d'Intérêt Général : le condamné commencera sa peine (80 h) le 5 janvier prochain.

→ Départ à la retraite de Michel AUDIBERT : réfléchir à un cadeau qui lui sera remis le 9 janvier prochain.

→ Vœux aux associations et aux nouveaux habitants : ils auront lieu le 9 janvier à 17 h à la salle des fêtes de Milhac ; s'en suivra le traditionnel repas élus/personnel. Les vœux au personnel et résidents des maisons de retraite et de repos sont programmés le 10 janvier à 15 h (sont comptés pour participer à cette manifestation Dominique CAVAROC, Hélène GERAUD, Michel COUFFIGNAL et Alain CROZES.

→ La prochaine lettre municipale sera distribuée, toujours par Alain CROZES et Michel COUFFIGNAL, dans le courant de la dernière semaine de janvier.

→ Elargissement RD 603 : signaler au Département que le marquage devrait être prolongé jusqu'à la voie ferrée.

→ Téléthon : ce sont environ 5 000 euros qui seront reversés au Téléthon. M. le Maire remercie les élus qui se sont investis ainsi que les membres du CCAS (caler une nouvelle date avec la compagnie Cap Nanas pour la représentation qui n'a pu être jouée samedi soir).

→ M. le Maire fait part de l'invitation de Nicole et André SAHUC le samedi 12 décembre à partir de 18 h suite à la fermeture de leur bar-tabac-presse.

→ L'acte de vente de la « maison AVAL » sera signé le 23 décembre prochain avec M. BOUTONNET.

L'entreprise DURAND installé zone de Montvert a un projet d'agrandissement de ses locaux qui nécessitera un modificatif du permis d'aménager.

Des investisseurs sont intéressés pour acheter le lot de 6 000 m² sur cette zone.

Il convient de régler le problème de vitesse dans cette zone ainsi que le problème de stationnement autour de l'entrepôt de CALVET.

→ Elections régionale 2^{ème} tour : le planning de tenue des urnes est mis à jour.

→ Une réunion pour la révision du PLU est programmée le jeudi 17 décembre ; elle durera toute la journée ; un plateau repas est prévu.

→ Patricia LAUR et Franck ANDRIEU s'occupent du cadeau de fin d'année au personnel (leur faire passer le nombre exact).

→ Hélène GERAUD participera à l'assemblée générale du SMICA qui a lieu le mardi 15 décembre.

→ Alain CROZES fait un point financier sur l'aménagement de l'annexe 1 et 2 de la salle des fêtes de Ceignac.

.

→ Acoustique de la salle des fêtes de Ceignac : on attend les résultats de l'étude commandée d'ici la fin de l'année.

→ Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 14 janvier 2016 et la réunion d'adjoints le 6 janvier à 9 h.

→ Patrick FRAYSSINHES pose la question de savoir où en est le dossier « réseau de chaleur » ? on va reprendre contact avec M SOULIER du PETR pour faire un point.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 0 h 15.